



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/37

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 20 janvier 2023 de la société MB TRAVAUX, sise 905 avenue des Chênes Verts – à – 83170 – BRIGNOLES, agissant pour le compte d'ENEDIS et représentée par Monsieur MANISCALCO Philippe,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise MB TRAVAUX procédera à des travaux de tranchée et de pose de coffret pour le compte d'ENEDIS au n° 5044 Le Paradou, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Le stationnement sera interdit au droit de la zone d'intervention et réservé aux seuls véhicules nécessaires au chantier.

Étant donné l'empiétement des travaux sur la chaussée, la circulation sur la voie concernée sera régulée par feux tricolores.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du vendredi 17 février au vendredi 03 mars 2023 inclus.

Article 4 :

La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise MB TRAVAUX qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 23 janvier 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

